



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 HIJJA 1438 (24 AOUT 2017)

*

I- Le Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique a présenté un exposé sur les travaux du Comité chargé de la gouvernance et de la réforme de l'administration.

II- Le conseil a examiné les projets de textes et les conventions internationales suivants :

 Projets de lois :

1. **Projet de loi n° 57.17** modifiant le code de procédure civile approuvé par le dahir portant loi n° 1.74.447 du 11 ramadan 1394 (28 septembre 1974)

2. **Projet de loi n° 58.17** modifiant la loi n° 22.01 relative à la procédure pénale.

Le conseil a décidé de poursuivre l'examen de ces deux textes lors d'une prochaine réunion d'un conseil du gouvernement.

 Projet de décret-loi :

1. **Projet de décret-loi n° 2.17.480** portant modification de l'article 125 de la loi n° 88.13 relative à la presse et à l'édition.

Le conseil a décidé de reporter l'examen de ce projet.

 Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.17.449** portant règlement de la comptabilité publique des régions et de leurs groupements.

2. **Projet de décret n° 2.17.450** portant règlement de la comptabilité publique des préfectures et provinces et de leurs groupements.

3. **Projet de décret n° 2.17.451** portant règlement de la comptabilité publique des communes et des établissements de coopération intercommunale.

Adoptés sous réserve de l'examen des dispositions relatives au contrôle préalable des propositions d'engagement de dépenses par une commission interministérielle constituée à cet effet.

 Convention internationale :

1. **Convention** de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et la République de Bulgarie, faite à Rabat le 21 septembre 2016.

- **Projet de loi n° 43.17** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Adoptés.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. La Directrice des relations commerciales internationales au ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique.

2. Le Directeur de la défense et de la réglementation commerciale au ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique.

3. Le Directeur de la protection du consommateur, de la surveillance du marché et de la qualité au ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique.

4. Le Directeur de l'économie numérique au ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique.

5. La Directrice des infrastructures industrielles, commerciales, technologiques et recherche et développement au ministère de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique.